



Projet hydraulique et environnemental de Saint-Siméon-de-Bressieux

Compte rendu de la réunion avec les acteurs de l'environnement –
mercredi 7 février 2024

Personnes présentes

Sébastien Blanchard, Fédération départementale des chasseurs de l'Isère
Rémi Belmont, Fédération départementale des chasseurs de l'Isère
Rémi Maljournal, Association communale de chasse agréée (vice-président)
Joël Detuytsche, Bièvre Liers Environnement
Alain Ginet, Bièvre Liers Environnement
Arnaud Tozitti, Conseil départementale de l'Isère
Géraldine Bourlet, Fédération de pêche de l'Isère
Christian Descours, Mairie de Saint-Siméon-de-Bressieux (Adjoint)
Jean François Gourdain, Mairie de Saint-Siméon-de-Bressieux (Conseiller)
Davind Ardain, Association de pêche La gaule de la Baïse
Patrick Denolly, SIRRA
Vivian Visini, Teréo
Benoît Chapon, Hydrétudes-Altereo
Laetitia Morlat, Contrechamp

Objectif et déroulement de la réunion

L'objectif de la réunion était d'échanger sur le projet d'aménagement hydraulique et environnemental de Saint-Siméon-de-Bressieux avec un ensemble d'acteurs dont les responsabilités et actions sont en lien avec l'environnement, la pêche et la chasse sur le territoire du projet. L'échange s'est déroulé en plusieurs temps :

1. Rappel des constats
2. Petit historique sur le projet
3. Le projet et ses impacts attendus
4. Travail sur carte
5. Synthèse et prochaines étapes

Synthèse des échanges

La réunion a été introduite par le SIRRA. Les constats, l'historique du projet ainsi que son contenu et les impacts attendus ont été présentés par le groupement en charge de la maîtrise d'œuvre du projet et le SIRRA. Un travail sur carte a ensuite été réalisé pour permettre des discussions plus précises sur des points soulevés par les participants. Le support de présentation est annexé à ce compte rendu.

Questions posées dans le cadre de la présentation

- **Que prévoit le projet concernant les seuils présents sur la Baïse ?** Le projet ne prévoit pas d'intervention majeure sur les seuils de la Baïse. Ils sont nombreux et cela représenterait un programme coûteux. Le projet va se concentrer sur l'objectif selon lequel la Baïse et ses différents seuils soient bien en mesure de faire passer le débit de crue de la Baïse tel qu'il aura été défini (*a priori* autour de 8m³/seconde).
- **Quelles articulations entre le projet et le plan de gestion de l'ENS situé sur la zone humide de Chardonnières ?** L'ENS ne dispose pas, pour le moment, d'un plan de gestion. Cette étape a été mise en attente du fait que le projet est susceptible de modifier le fonctionnement de la zone humide. En effet, le projet prévoit d'injecter les débits fréquents ainsi que les débits de crue de la Rivière Vieille dans la zone humide par le biais de plusieurs ouvrages. Des études approfondies vont être réalisées en phase AVP sur cette question. Elles permettront notamment d'en savoir plus sur les possibilités de réhydratation de la zone humide par ce biais. D'autres solutions devront être envisagées si les apports en eau ne sont pas suffisants. Ces éléments seront partagés au moment de la phase AVP à destination des acteurs concernés. Les habitants du Hameau du Temple sont notamment en attente de réponses à ce sujet. Du fait de la configuration géologique de cette zone, il existe une connexion entre la zone humide et le hameau. Cela explique les problèmes de saturation des sols en eau au niveau du hameau ainsi que d'infiltration de l'eau dans les murs des habitations. Les études plus approfondies à réaliser en phase AVP ne pourront s'appuyer sur les données de stations de mesure des débits de la Rivière Vieille. Cela implique de réaliser une modélisation hydrologique à partir de données de bassins versants voisins. Cela ne pourra donner qu'une vision qualitative des choses et rappelle l'importance de poser des stations de mesure sur la Rivière Vieille.
- **Quelle est la dynamique des transports solides sur les cours d'eau concernés par le projet ?** Le bassin versant est peu fournisseur de matériaux solides. La problématique des crues concerne principalement l'eau. Les matériaux charriés sont majoritairement très fins. Les travaux vont engendrer des déplacements de matériaux qui peuvent générer, sur les premières années, des transports solides plus importants. Cette question des apports d'eau et de matériaux est importante pour la gestion de l'ENS. Dans tous les cas, il sera pertinent que le plan de gestion intègre, dans sa stratégie, un volet d'observation de la réaction de la zone humide au projet, avant de définir des actions de restauration, d'aménagement ou de mise en valeur.
- **Comment les aménagements proposés par l'association de pêche La gaule de la Baïse sur la Rivière Vieille renaturée est-il pris en compte ?** Le SIRRA a rappelé que ce projet devait recevoir l'aval de la Fédération de pêche pour être pris en compte. D'un point de vue technique, cette question a été traitée dans le cadre du travail sur carte.

Discussions autour de la carte des aménagements prévus dans le cadre du projet

- **Les aménagements proposés par l'association de pêche.** L'association a proposé la création de 4 fosses dans la Rivière Vieille au niveau du tronçon pour lequel il est prévu une renaturation ainsi que différents aménagements complémentaires (parking, plantation d'arbres, poubelles et bancs). Le groupement a répondu que la création de dépressions dans le lit de la Rivière Vieille à différents endroits peut être envisagée. Cela devra être étudié et conçu de manière à ce que cela soit bénéfique pour la rivière et ne constitue pas des secteurs de réchauffement de l'eau.

(problématique importante sur ce cours d'eau). Ces dépressions devront constituer des réserves d'eau en période de basses eaux, des refuges à poissons et des espaces où il est possible de voir la faune aquatique de la rivière tout en laissant l'eau s'écouler. Cela pourrait être envisageable sur un linéaire plus long que le tronçon proposé par l'association de pêche. Les bureaux d'étude ont rappelé que les aménagements doivent entrer dans une optique de renaturation. L'association prévoit que les pratiques de pêche sur la Rivière Vieille respectent le principe du *no kill*, pêche avec hameçon sans ardillon et relâche de la totalité des poissons pêchés. L'association a rappelé l'importance de prévoir, dans le cadre du projet, la mise en place d'un lit diversifié et la création de méandres. Les échanges ont également porté sur la population piscicole de la Rivière Vieille et de la Baïse. La Rivière Vieille présente une biomasse peu fournie, contrairement à la Baïse. Selon le représentant de l'association de pêche, les cours d'eau présents dans le village de Saint-Siméon-de-Bressieux se caractérisent par une présence importante de trous, notamment permis par les seuils, dans lesquels évoluent les plus gros poissons. Les inventaires complémentaires réalisés lors de la phase AVP ainsi que les pêches électriques prévues par la Fédération de pêche de l'Isère permettront d'améliorer cette connaissance. La création d'un nouveau lit pour la Rivière Vieille et les aménagements en vue d'améliorer globalement son fonctionnement sur l'ensemble du linéaire pourront favoriser le retour de la faune piscicole dans ce cours d'eau.

- **Le fonctionnement de la zone humide et les cours d'eau associés.** Le ruisseau du Vernay (classé cours d'eau) traverse la zone humide. Il se jette dans le Petit Rival (qui rejoint ensuite le Rival). Des drains existent également dans la zone humide. Les études complémentaires devront permettre de mieux comprendre le fonctionnement de la zone. Le débit capable du lit du Vernay avant débordement est autour de 1m³/seconde. Dans la partie aval du projet, le Vernay présente un tracé fortement remanié dans le cadre des opérations de remembrement de 1992. Le scénario du projet dans cette zone est toujours en discussion (notamment avec les exploitants agricoles) car il semble pertinent de replacer le cours d'eau dans le point bas pour réduire la problématique des débordements. A proximité de la zone humide, deux décharges sont recensées. Elles ne se situent pas sur la trajectoire de l'eau telle que modélisée dans le cadre du projet. Cependant, les risques de pollution associés à leur présence devront être étudiés plus profondément. Des interventions sur ces décharges pourraient être intégrées dans le plan de gestion de l'ENS. Pour autant, les travaux représentent une opportunité, du fait de la mobilisation de matériel de déblaiement, de retirer tout ou partie des déchets. Cela est à réfléchir plus précisément car le retrait des éléments constituant une décharge est une intervention complexe du fait de la difficulté à évaluer, en amont, la quantité concernée, de même que la nature des éléments retirés (présence d'amiante ou non, etc.)
- **Les oppositions au projet par certains habitants de Saint-Siméon-de-Bressieux.** L'association de pêche a connaissance d'importantes oppositions au projet dans certaines zones. La concertation réalisée dans le cadre de la phase d'ajustement a permis lever un certain nombre d'entre elles par la prise en compte de problématiques soulevées, de propositions, etc. Des inquiétudes persistent chez les habitants du Hameau du Temple pour lesquels un ensemble d'informations complémentaires restent à apporter (risque lié à la digue, dynamique des eaux dans le sol, etc.). Le SIRRA a rappelé qu'il portait le projet dans une optique de réponse à l'intérêt général. La démarche actuelle avec les riverains impactés par le projet est une démarche amiable. Cette approche est privilégiée par le SIRRA. Une fois épuisées les possibilités de compromis amiable, la question de la DUP sera soumise aux élus qui statueront sur l'opportunité d'y recourir. Elle permettra de procéder à des achats ou à des expropriations.

La réunion s'est conclue sur la question de la durée du processus. Les prochaines étapes incluent une phase de concertation sur l'utilité sociale et territoriale du projet et une phase réglementaire qui peut être longue. Par ailleurs, le niveau de dureté foncière pourra fortement faire varier la durée du processus avant le démarrage des travaux. Globalement, il faut envisager un démarrage des travaux entre 2027 et 2030.